

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (24) : JP. ABELIN, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, A. BEN DJILLALI, F. BRAILLARD, Y. ERGÜL, H. PREHER, F. MERY, M. METAIS, L. BRARD, D. CROCHARD, C. HUMBLLOT

POUVOIRS (10) :

P. MIS mandant a pour mandataire JP. ABELIN
T. BAUDIN mandant a pour mandataire M. LAVRARD
JM. MEUNIER mandant a pour mandataire J. MELQUIOND
G. MESLEM mandante a pour mandataire L. RABUSSIER
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire AF. BOURAT
A. LAURENDEAU mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK
E. FARHAT mandante a pour mandataire F. BRAUD
C. PAILLER mandant a pour mandataire F. MERY
S. LANSARI CAPRAZ mandante a pour mandataire M. METAIS
E. AUDEBERT mandant a pour mandataire L. BRARD

EXCUSE (5) :

Y. GANIVELLE, P. BARAUDON, K. WEINLAND, G. MICHAUD, M. LAVRARD

Nom du secrétaire de séance : Charlotte HUMBLLOT

RAPPORTEUR : Monsieur Gilles MAUDUIT

OBJET : Achat de carburants - Formation d'un groupement de commandes entre la commune de Châtellerault, la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault, le Centre Communal d'Action Sociale de Châtellerault

La Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault, la commune de Châtellerault et le Centre Communal d'Action Sociale de Châtellerault souhaitent acheter en commun le carburant nécessaire au fonctionnement des véhicules, des engins divers et des chauffages des bâtiments.

C'est pourquoi la formation d'un groupement de commandes paraît être une réponse pertinente à l'association de ces trois organismes.

Le futur marché des carburants sera composé de deux lots d'un montant total annuel estimé à 544 000 € HT.

Lot n°1 : Fourniture de carburants en station par badges

Lot n°2 : Fourniture de carburants en vrac

Le montant annuel estimé pour la commune de Châtellerault est de 204 000 € HT.

* * * * *

VU l'article 1414-3 du CGCT relatif aux commissions d'appel d'offres des groupements de commandes,

VU l'article 28 de l'ordonnance 2015-899 relatif aux groupements de commandes,

CONSIDERANT qu'une convention constitutive est nécessaire pour créer le groupement et définir les modalités de fonctionnement de celui-ci,

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 21 décembre 2017

n°27

page 2/2

CONSIDERANT la nécessité de désigner un des membres du groupement comme coordonnateur, chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou plusieurs cocontractants,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de déterminer les modalités de constitution de la commission d'appels d'offres (C.A.O.) du groupement,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de créer un groupement de commandes composé de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault, de la commune de Châtellerault et du Centre Communal d'Action Sociale de Châtellerault pour le marché de fourniture de carburants,
- d'approuver la désignation de Grand Châtellerault comme coordonnateur du groupement de commandes,
- de procéder à l'élection de deux représentants de la C.A.O de la commune de Châtellerault, élus parmi ses membres ayant voix délibératives :
 - Jean-Michel MEUNIER titulaire
 - Béatrice ROUSSENQUE suppléant,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de création du groupement de commandes, annexée à la présente délibération, ainsi que toute pièce relative à cet objet,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le marché des carburants concernant la commune de Châtellerault pour un montant annuel estimé de 204 000 € HT, ainsi que toute pièce relative à ce dossier.

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le 27 DEC 2017

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

